

Redonner la vue

La cécité n'est pas une fatalité : dans 90 % des cas en Afrique et en Asie, elle est liée à la pauvreté. C'est pourquoi la Croix-Rouge suisse (CRS) s'engage en faveur de la prévention et du traitement des affections oculaires.



Cette femme ghanéenne est atteinte d'une cécité incurable.

Le monde reste invisible pour 39 millions d'habitants de notre planète, privés de l'usage de leurs yeux par la malnutrition ou une hygiène déficiente. La cataracte est toutefois la première cause de cécité liée à la pauvreté. On peut y remédier par une simple opération, mais les moyens font souvent cruellement défaut. On estime que 80% des aveugles pourraient revoir la lumière du jour s'ils avaient accès à une prise en charge adéquate et aux médicaments nécessaires. C'est pour ces habitants des pays les plus déshérités de la Terre que la Croix-Rouge s'engage.



Prévention : une bénévole Croix-Rouge procède à un test de la vue.

La CRS œuvre depuis plus de 25 ans à la prévention et au traitement de la cécité liée à la pauvreté dans des régions où les structures sanitaires sont insuffisantes. Elle s'appuie à cet effet sur un grand réseau de bénévoles Croix-Rouge qui sensibilisent les populations au problème des troubles oculaires, les soumettent à des examens de la vue et des yeux et orientent les malades vers des postes sanitaires. De nombreux cas de cécité peuvent ainsi être évités grâce au dépistage précoce. Les autres axes d'intervention de la CRS sont les suivants :

- construction et équipement de cliniques ophtalmiques et de services décentralisés ;
- guérison des maladies oculaires grâce à des opérations et à des traitements ;
- formation et perfectionnement de spécialistes locaux et de bénévoles ;
- prévention des infections oculaires par une éducation à l'hygiène dans les écoles et les villages.



Après avoir été opérés, ces patients tibétains attendent le médecin.

La CRS soutient la campagne internationale « Vision 2020 – le Droit à la Vue » lancée par l'OMS et l'Agence internationale pour la prévention de la cécité. La vue est un droit dont même les plus pauvres devraient pouvoir jouir.



Ce Népalais a retrouvé le sourire depuis que sa fille a été opérée.

Il suffit de 50 francs pour opérer une personne atteinte de la cataracte et lui redonner la vue.

Compte postal : 30-4200-3
Compte bancaire : UBS SA, 3000 Berne 94, n° clearing 235, 694.200.01Q
Mention : « Redonner la vue »

Merci de votre générosité.